



Syndicat Mixte pour la Gestion du Fond  
Départemental pour le Développement  
de la Production d'Eau Potable d'Ille-et-Vilaine



# Mise en place des périmètres de protection

Christian Isambert  
Janvier 2008

ZA de la Teillaie . Rue Allory . 35740 PACE  
Tél. : 02 99 85 50 69 . Fax : 02 99 85 52 35  
[accueil.smg35@wanadoo.fr](mailto:accueil.smg35@wanadoo.fr)

# Une obligation réglementaire

---

## ◎ Le code de la santé publique

- Partie législative : les articles L 1321.1 et suivants
- Partie réglementaire : les articles R 1321.1 et suivants

## ◎ Le code de l'environnement

- Article L 432.5 : loi pêche – débit réservé
- Article L 215.13 : dérivation des eaux
- Article L 214.1 à 6 : régime autorisation et déclaration

## ◎ Le plan national santé environnement du 21 juin 2004

# Les objectifs

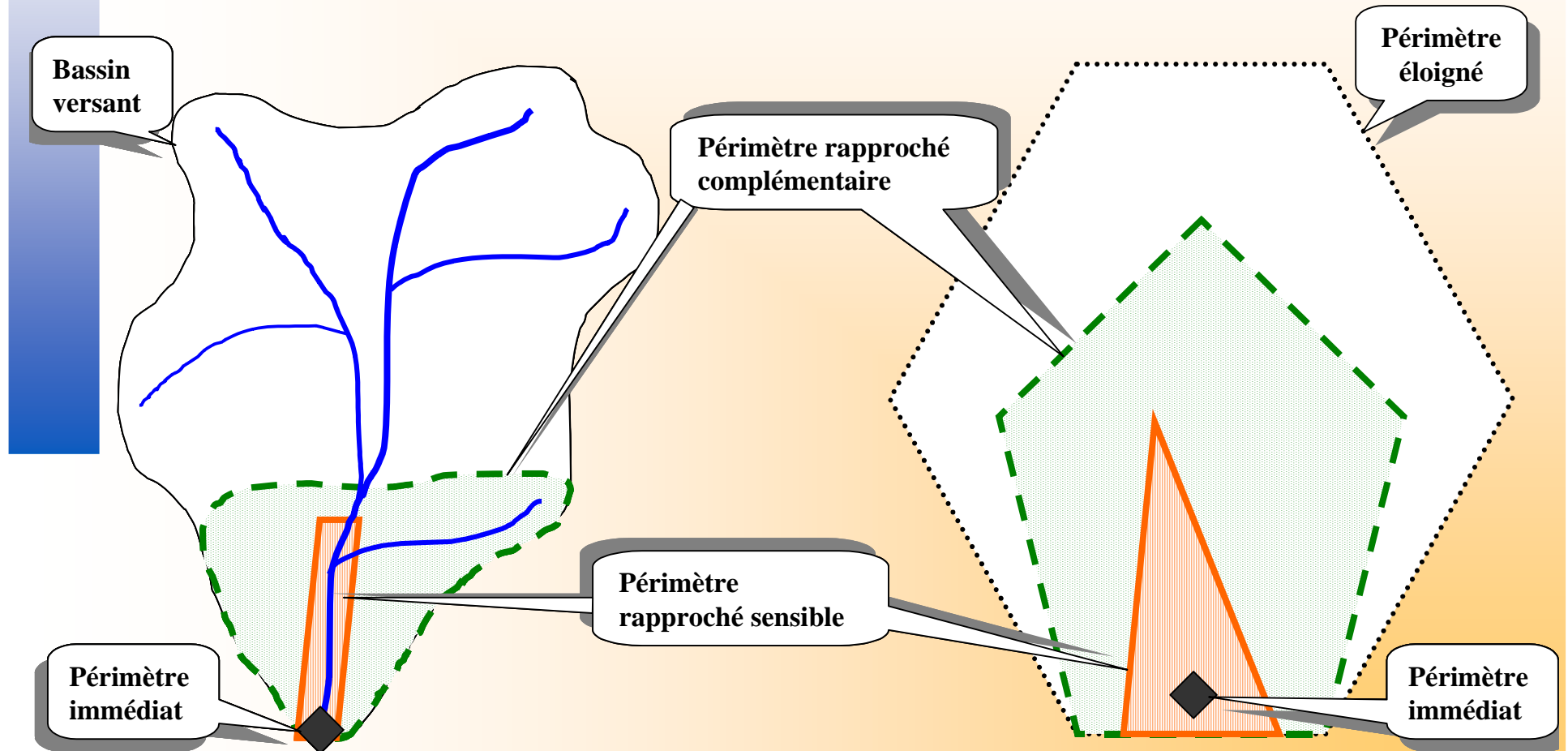
---

- ◎ Protéger l'eau du captage, pour éviter toute dégradation de sa qualité et pour maintenir une qualité adaptée à son traitement.
- ◎ Réduire les risques de pollutions accidentelles, ponctuelles et locales

# Les périmètres de protection

**Ressource superficielle**

**Ressource souterraine**



# Les différentes phases de la procédure

---

⦿ La phase technique



⦿ La phase de présentation et négociation

⦿ La phase administrative

⦿ La phase d'application